



Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

A partir du 1^{er} mars 2016, nous ne publierons plus les rubriques suivantes dans la Feuille fédérale mais quotidiennement dans la FOSC (Feuille officielle suisse du commerce):

1. Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail
2. Permis concernant la durée du travail octroyés
3. Demande de permis de travail refusée

Sur le site www.fosc.ch vous pouvez consulter gratuitement toutes les publications figurant dans les rubriques du SECO mentionnées précédemment, à la rubrique «Permis concernant la durée du travail». Vous pouvez également vous abonner à la FOSC de manière à être informé par voie électronique de toutes les modifications concernant votre canton au sein d'une rubrique, d'une branche ou d'une entreprise.

Rendez-vous sur le site www.fosc.ch pour vous informer.

29 mars 2016

Secrétariat d'Etat à l'économie:
Direction du travail